



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Service : **Santé et Sécurité au Travail**

Dernière mise à jour : Octobre 2019

Malaise

Définition, symptômes et prévention

1. Définition

Le malaise est défini comme :

- Une sensation pénible, mal localisée, d'un trouble physiologique
- Une brusque défaillance des forces physiques pouvant aller jusqu'à l'évanouissement

Référence : Larousse

Ce terme est utilisé pour désigner de multiples situations d'origines diverses : malaise vagal, malaise cardiaque (syncope, infarctus...), malaise hypo ou hyperglycémique (diabète), accident vasculaire cérébral (AVC), crise d'épilepsie, ...

2. Activités professionnelles concernées

Toutes les activités professionnelles peuvent être concernées par le malaise. Cependant certains facteurs peuvent favoriser sa survenue : chaleur, stress important (dont agression), efforts intenses, ...

3. Les risques

Selon l'origine du malaise (cardiaque, neurologique, psychologique, métabolique dont diabète), les conséquences peuvent être plus ou moins graves et nécessiter parfois une prise en charge urgente.

4. Les symptômes

Les symptômes peuvent être très variés allant d'une simple sensation désagréable à la perte de connaissance, voire l'arrêt cardiorespiratoire.

Les symptômes pouvant être observés sont : une sensation de faiblesse, sueurs, nausées, douleurs abdominales, douleur thoracique, palpitations, gêne respiratoire, difficulté d'élocution, perte de connaissance, convulsions, ...

5. Prévention

Pour faire face aux situations d'urgence, telles que l'apparition d'un malaise, tout employeur a l'obligation de mettre en place des moyens de secours adaptés. Ces moyens incluent :

- Formations d'agents aux premiers secours. Pour les ateliers avec travail dangereux, la présence d'un secouriste est obligatoire. La formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est la plus adaptée en milieu professionnel.
- Informer tous les agents de la collectivité des noms des personnels formés aux premiers secours. Ces personnels doivent être identifiés au sein de la collectivité afin d'être mobilisables rapidement.
- Etablir des consignes écrites décrivant la conduite à tenir en cas d'urgence.
- Mettre en place un dispositif efficace d'alerte notamment pour les travailleurs isolés.
- Mettre à disposition du matériel de premiers secours.

6. La conduite à tenir

Devant un malaise, la personne qui intervient, idéalement un sauveteur formé, doit :

- **Repérer une urgence vitale** (saignement abondant, étouffement, inconscience, arrêt cardiorespiratoire).

Dans ce cas, appeler immédiatement le 15 et mettre en œuvre les gestes de premiers secours adaptés à la situation.

- **Dans les autres cas de malaise :**

- Mettre la victime au repos en l'allongeant. En cas de gêne respiratoire l'installer en position demi-assise ou assise selon la préférence de la personne.
- Rassurer la victime, l'isoler si besoin (surtout en cas d'agitation)
- Observer les symptômes pour orienter le médecin.

Certains symptômes doivent immédiatement faire appeler le 15 :

- **Signes évocateurs d'un malaise cardiaque tels que douleur dans la poitrine (voire parfois abdominale)**
- **Signes évocateurs d'AVC tels que paralysie d'un côté, trouble de la vision, difficulté de langage, maux de tête sévères et inhabituels (voir fiche AVC).**
- Questionner la victime : âge, est-ce la première fois, type et localisation de la douleur, depuis combien de temps le malaise dure-t-il ?
- Prendre un avis médical en appelant le 15. Ne pas différer cet appel même à la demande de la victime.
- Surveiller la victime en attendant l'arrivée des secours ou, selon l'avis médical, le départ accompagné de la victime, éventuellement la reprise des activités.
-

Cas particuliers de la prise habituelle de médicament ou de sucre

Dans certaines maladies (ex : diabète, problème cardiaque...), un traitement doit être pris en cas de malaise. Si une victime le demande, ou sur consigne du médecin préalablement alerté, aider la personne à prendre son médicament.

De même, si une victime demande spontanément du sucre, lui en donner, de préférence en morceaux à prévoir dans la trousse de premiers secours.